

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Onze, le Lundi 31 Janvier à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 25 Janvier, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoint au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, BASTELICA, Mme PERES, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, Conseillers Municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme DEBROAS	à	Mme PASQUALAGGI
M. ZUCCARELLI	à	M. PIERI
M. D'ORAZIO	à	Mme FERRI-PISANI

Etaient absents :

M. BARTOLI, Mme PASTINI, M. RUAULT, Mme GUERRINI, Mme FENOCCHI, MM. MARCANGELI, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, M. LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	33
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, CASASOPRANA est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 31 Janvier 2011

Délibération N°2011 / 16

Exposition de l'affichiste Michel Landi en partenariat avec la cinémathèque de Corse et dans le cadre du Festival de cinéma espagnol proposé par l'association Latinità.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

A l'occasion du festival de cinéma espagnol et latino-américain Latinita qui sera accueilli du 12 au 19 février 2011 à l'espace Diamant (apport en nature /Aide financière ville d'Ajaccio) il est proposé de présenter une exposition des œuvres de l'affichiste Michel LANDI, en partenariat avec la cinémathèque de Corse.

Décorateur et affichiste corse originaire du Sud de l'île, le travail de Michel LANDI couvre une période allant de 1962 à nos jours : Almodovar, Bergman, Cameron, Fellini, Kurosawa, Lelouch, De Palma, Spielberg, Loach, Altman, Tarkovski, Truffaut, Woody Allen ont tous fait appel à son talent reconnu mondialement.

Des affiches de cinéma mais aussi les éléments qui ont servi à la production : photos, maquettes, documents de pré impression qui mettent en lumière le travail et l'œuvre de l'affichiste seront présentés aussi au public.

Michel LANDI, invité par les organisateurs du festival, collabore à cet évènement cinématographique par la réalisation de l'affiche 2011 et par sa participation en qualité de membre du jury.

Cette exposition permettra de réunir l'affichiste, l'affiche et le cinéma...

La cinémathèque prête l'ensemble de sa collection d'affiches qu'elle met à la disposition de l'Espace Diamant afin de les présenter au public dans la salle d'exposition durant la semaine ou se déroule le festival

Coût global de l'opération :1000€ ainsi que la prise en charge des frais de déplacement(A/R avion Paris /Ajaccio/Paris) et les frais d'hébergement de Michel LANDI pour une nuit .

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- **d'approuver** la proposition de cette exposition.
- **d'autoriser Monsieur Le Maire** à signer tous les documents relatifs à l'ensemble de cette proposition.
- **de préciser** que les crédits seront proposés à l'inscription au BP 2011 article 6232, chapitre 11, Fonction 33

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
ouï l'exposé de Madame Anne-Marie LUCIANI, Adjointe déléguée
et après en avoir délibéré,**

VU la loi 82.663 du 2 mars 1982 modifiée portant Droits et Libertés des Communes,
VU la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
VU la loi du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,

VU la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Municipale compétente en date du 28 janvier 2011,

APPROUVE

à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

Le projet d'exposition de l'affichiste Michel LANDI en partenariat avec la cinémathèque de Corse et dans le cadre du festival de cinéma espagnol proposé par l'association Latinità, tel qu'exposé ci-dessus.

AUTORISE Monsieur LE MAIRE

à signer tous les documents relatifs à l'ensemble de cette proposition.

DIT

que les crédits nécessaires seront proposés à l'inscription au BP 2011 article 6232, chapitre 11, Fonction 33.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en Mairie.

.....
Fait et délibéré à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE- MAIRE,

Simon RENUCCI.